

La capacité d'accueil de la section sportive étant limitée (10 élèves au maximum par niveau), les élèves sont sélectionnés, tant sur le plan sportif que scolaire.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant à la section sportive pour l'année scolaire 2019-2020, une séance de détection aura lieu le mercredi 10 avril 2019 de 13h15 à 15h, à la HALLE GOSNAT, 30 rue Amédée Huon, Ivry-sur-seine.

Dans le cas où votre enfant ne relève pas du secteur du collège H.Wallon, une demande de dérogation est nécessaire. Ce dossier est à constituer auprès du directeur de l'école.



ACADEMIE DE CRÉTEIL

Collège Henri Wallon
3, place Danton
94200 IVRY-sur-SEINE
Tel : 01 45 15 03 07
Fax : 01 45 15 03 01
ce.0941781a@ac-creteil.fr

Section Sportive

HANDBALL



La section sportive HANDBALL fait partie du projet d'établissement.
Elle se construit autour d'un projet pédagogique, sous la responsabilité d'un enseignant d'Education Physique et Sportive spécialiste de l'activité, Mme BOLOT-LAPORTE.

Elle permet aux élèves volontaires, avec l'accord des familles, de bénéficier d'un entraînement plus soutenu en handball.

LES OBJECTIFS DE LA SECTION SPORTIVE HANDBALL

Au regard de la politique de l'établissement, nos priorités sont :

- le respect d'autrui, la valorisation de la solidarité ;
- l'éducation du sens des responsabilités en confiant régulièrement aux jeunes des tâches d'organisation (arbitrage, table de marque...);
- la lutte contre l'échec scolaire, valorisation de la réussite dans l'activité.

L'épanouissement et le développement de l'enfant, tant sur le plan scolaire que sportif sont favorisées par :

- le goût de l'effort, l'envie de progresser ;
- l'apprentissage et le respect des règles fondamentales ;
- l'esprit de groupe, la solidarité à travers le dévouement pour une équipe.

L'inscription de l'élève à la section sportive, l'oblige à :

- ✓ suivre les heures de cours de handball, qui s'ajoutent aux cours d'EPS de son emploi du temps ;
- ✓ Être inscrit à l'Association Sportive (AS) du collège, afin de représenter l'établissement aux compétitions de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS)

L'ASSOCIATION SPORTIVE

La cotisation pour adhérer à l'AS est de 20 euros, pour l'année scolaire.
Cela permet à l'élève d'être licencié à l'UNSS, dans le cadre des rencontres sportives.

Les entraînements et matches de l'AS se déroulent les mercredis après-midi à la halle Gosnat de 13h30 à 15h (horaires et lieux variables selon les matches)

Les cours de handball sont obligatoires et ont lieu :

En 6^{ème} et 5^{ème}

- ✓ Le jeudi de 15h30 à 17h30 au gymnase Pierre et Marie Curie, d'Ivry.

En 4^{ème} et 3^{ème}

- ✓ Le mardi de 15h30 à 17h30 au gymnase Pierre et Marie Curie, d'Ivry.

L'inscription en 6^{ème} prévaut pour toute la scolarité de l'élève au collège H. Wallon (de la 6^{ème} à la 3^{ème})

La surveillance médicale concernant les élèves inscrits dans les sections sportives est obligatoire. Elle doit être effectuée par un médecin titulaire d'une spécialité en médecine et biologie du sport. Le choix du médecin appartient à la famille de l'élève.